

---

# LE BONJOUR DE VIDY

Comme je l'ai annoncé dans le précédent numéro de la *Revue Olympique*, ce deuxième billet doit me permettre de présenter la structure du siège du CIO, définie par la commission exécutive en octobre 1985 à Lisbonne, après quatre mois d'études préparatoires. Le lecteur trouvera sur le même thème, dans les pages qui suivent, quelques renseignements de caractère plus personnel.

La nouvelle structure s'inspire de deux principes, elle comporte deux piliers. Sur le premier est gravée cette consigne : « Conduire, contrôler, coordonner », sur le second cette autre : « Echelonner la responsabilité ».

La Session, la commission exécutive et le Président du CIO constituent le sommet de l'édifice, l'administrateur délégué étant responsable devant eux de la mise en œuvre de leur politique.

Le Président dispose, sous son autorité et pour ses tâches personnelles, d'une part de son cabinet, d'autre part de conseillers et de consultants, collaborateurs occasionnels auxquels sont confiées des tâches spécifiques. Il anime enfin un secteur dit de « promotion olympique » organe d'étude et de réflexion au service du CIO.

La commission exécutive m'a confié, en ma qualité de membre du CIO en Suisse, la fonction d'administrateur délégué chargé en priorité de la conduite, du contrôle et de la coordination. L'administrateur délégué remplit son mandat avec l'aide du secrétaire général du CIO, M<sup>me</sup> Françoise Zweifel, et d'un conseil de direction qui siègera désormais en principe chaque semaine avec un rôle consultatif. Le conseil est présidé par l'administrateur délégué que le secrétaire général remplace en cas d'absence. Il comprend les cinq directeurs, le chef du cabinet

du Président, Alain Coupat, le chef du personnel, Carlos Montserrat et le chef du département de l'informatique, Jean-Loup Chappelet. Par ailleurs, sur l'initiative du Président du CIO, le personnel a élu trois délégués : Julie Carter, Howard Stupp et Jean-Michel Gunz. Ces délégués auront tout naturellement des contacts fréquents avec l'administrateur délégué qui les consultera volontiers.

La responsabilité s'échelonne entre l'administrateur délégué, le secrétaire général, les directeurs, les départements et les services. Chacun d'entre eux possède dans son champ d'action, en vertu de son cahier des charges, sa part de compétence de décision, d'exécution et de signature.

Le secrétaire général est la figure centrale de l'administration du CIO. Il exerce son autorité directe sur huit départements : personnel, relations olympiques, relations publiques, presse, publications, *Revue Olympique*, informatique et archives.

Le secrétaire général a pour mission de seconder le Président et l'administrateur délégué dans leurs efforts pour améliorer l'image et assurer l'efficacité du CIO sur le plan interne et surtout externe.

Trois des cinq directeurs portaient déjà ce titre. Ce sont Anselmo López, directeur de la Solidarité olympique, Walther Tröger, directeur sportif et Jean-François Pahud, directeur du Musée, de la Bibliothèque et du Centre d'études olympiques.

Pour les deux autres directeurs, il s'agit d'une promotion dans le domaine qu'ils occupaient auparavant, mais qui prend une importance croissante dans le cadre du CIO et mérite donc d'être confié à une direction. Ce sont Jacques Belgrand, directeur des finances et Howard Stupp, directeur des affaires juridiques.

Il est bien sûr prématuré de vouloir se prononcer sur la valeur d'un système qui en est à ses débuts, et qui sera progressivement affiné jusqu'au niveau des départements et des services qui vous seront présentés eux aussi à leur tour.

Nous aurons ample occasion, tout au long de l'année 1986, si chargée d'événements pour le CIO, de mettre à l'épreuve le mot d'ordre que j'ai donné en entrant en fonction à mes collaborateurs : « Amabilité, efficacité »

Heureuse année à tous !

*Raymond Gafner*  
Rédacteur en chef